Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 22 novembre 2018

LE HAUT-COMMISSAIRE COMMUNIQUE

L'État soutient le Pays pour la réhabilitation du réseau hydraulique du domaine Ataha à Nuku Hiva

À l'ouverture de l'édition 2018 de la foire agricole de Tahiti, à Faa'a, le 27 septembre dernier, j'ai signé avec le Président de la Polynésie française, Édouard FRITCH, une convention-cadre qui précisait les modalités d'intervention de l'État, en particulier le concours financier apporté au Pays pour l'appui au recrutement de compétences et aux structures d'enseignement technique agricole privées et publiques. En 2017, cet appui a représenté près de 1 milliard de francs XPF.

À cette occasion, j'avais insisté sur la nécessité de faire vivre ce partenariat en le déclinant, notamment, par des actions concrètes d'investissement accompagnées par l'État ; en effet, le dernier soutien de l'Etat à un projet d'investissement agricole polynésien remontait à 2011.

Conscient de la dynamique stratégique positive et réaliste impulsée en Polynésie française, le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation à Paris a décidé de soutenir, **dès la première année de ce partenariat refondé**, le projet de réhabilitation du réseau hydraulique du domaine de Ataha à Nuku Hiva via une subvention de **47,7 millions de francs XPF**, soit 50 % du coût total de la première phase de cette opération.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement du secteur primaire dans les archipels. Il vise à garantir une alimentation en eau pérenne aux 35 exploitants installés sur les parcelles du lotissement agricole de Ataha, dit « terre déserte » (4 607 hectares), soit une superficie cultivée actuelle de 46 hectares.

Cette rénovation permettra, et j'en suis très satisfait, une mise en valeur rapide des terres agricoles concernées afin d'augmenter leur potentiel de production et fournir aux consommateurs de Nuku Hiva une alimentation saine et équilibrée.

René BIDAL

Contact Presse
communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr